Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 064-216400382-20251211-2025_12_11_74-DE

COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18h30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, Mme HARAN Corinne, M. DARRIGOL Daniel, Mme CHARLANNE Sandrine, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, M. PICOT Olivier, Mme BONNARDET Marlène, M. FERRUS Stéphane, M. AIME Ramuntxo, Mme DACHARY Sylvie, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme CABROL Laurence.

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline,

Absents excusés :

M. VITIELLO Laurent, ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier,
Mme JOST Sybille, ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe,
M. GARRIGUE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline,
Mme THOMAS Nélize,
Mme DUCOURNAU Marcelle.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres ayant pris part au vote : 21

Date de la convocation : 05 décembre 2025
Date d'affichage : 05 décembre 2025
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2025/74
Création d'emplois saisonniers - année 2026

M. le Maire propose au conseil municipal la création :

- De trois emplois non permanents d'agent technique à temps complet pour la période du 1er juillet au 31 août 2026 pour assurer les missions d'entretien des espaces verts de la commune.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Les emplois seront pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de six mois par période de douze mois.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 064-216400382-20251211-2025_12_11_74-DE

Les emplois pourront être dotés du traitement afférent à l'indice brut 368 majoré 367.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer les emplois saisonniers suivant pour l'année 2026, étant précisé que ces emplois seront dotés d'un traitement afférent à un indice brut 368 majoré 367.

- De trois emplois non permanents d'agent technique à temps complet pour la période du 1er juillet au 31 août 2026 pour assurer les missions d'entretien des espaces verts de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;

AUTORISE M. le Maire à réaliser les opérations budgétaires, comptables et administratives correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

MAIRIE D'ARCANGUES (Pyrénées-Atlantiques)

M. ECHEVERRIA Philippe.

La secrétaire de séance,

Mme LAFFONTAS Céline